

La démographie appliquée à la gestion publique et des entreprises

*Actes du séminaire de l'AIDELF en Calabre (Cosenza, avril 1995),
et de la session spéciale du Congrès de l'EAPS (Cracovie, juin 1997)*

Édité par :

*Giuseppe De Bartolo
et Michel Poulain*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Contribution à la prévision de la population étudiante universitaire de Belgique francophone

Luc DAL

GÉDAP, Centre d'études de Gestion Démographique pour les Administrations Publiques
Université catholique de Louvain

1. Le contexte général

Caractérisée par un accès assez libre, en comparaison de la situation qui prévaut dans d'autres pays voisins, l'université belge connaît depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale une croissance spectaculaire du nombre de ses étudiants. Plusieurs facteurs, en interaction mutuelle, peuvent expliquer cette croissance : parmi ceux-ci, on citera la demande accrue de formation supérieure émanant de la population, les exigences de plus en plus élevées du monde du travail, l'évolution du marché de l'emploi, la crise économique qui pousse les jeunes à retarder leur entrée dans la vie professionnelle, la démocratisation de l'enseignement supérieur, ...

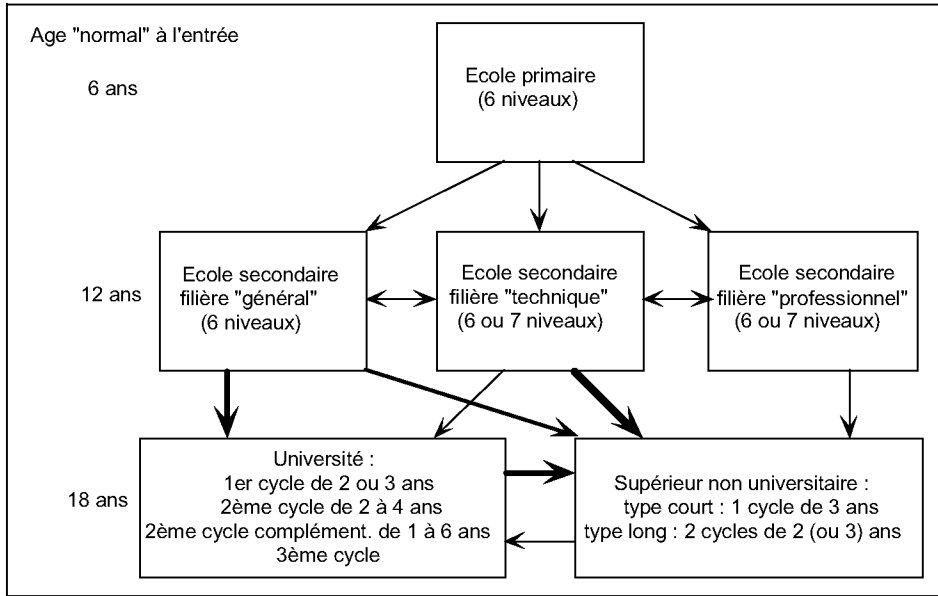
Cette croissance rapide peut aussi trouver une explication partielle dans la réglementation des conditions d'accès inchangées depuis la fin des années cinquante. Celle-ci ont été mises en place dans un souci de démocratisation et d'ouverture de l'université et elles sont en fait très peu restrictives, puisque tout élève qui termine avec fruit le cycle de l'enseignement secondaire, dans la filière « générale » ou « technique », peut légalement s'inscrire dans une université et une faculté de son choix (exception faite de la faculté des sciences appliquées où un examen d'entrée est organisé par les universités) ; de plus, un système de « passerelles » permet, sous certaines conditions, aux étudiants titulaires de certains titres de l'enseignement supérieur non universitaire d'accéder directement en première année du second cycle de base universitaire. Enfin, pour être complet, il faut signaler l'existence des formations organisées pour le public adulte, bien qu'en termes d'effectifs relatifs, ces dernières attirent un public peu important.

Quoiqu'il en soit, actuellement, l'essentiel de la population universitaire (plus de 95 %) est constitué d'étudiants ayant suivi un parcours « classique » et qui entrent donc en première année universitaire au terme de l'enseignement secondaire.

La figure ci-dessous synthétise les principaux canaux d'accès en première année dans l'enseignement universitaire belge, tout au moins pour les étudiants issus de l'enseignement secondaire belge.

Pour l'ensemble du pays et depuis 1946, le nombre des étudiants universitaires est ainsi passé de 18 120 à 124 046 en 1991-92, soit une multiplication des effectifs par presque un facteur 7 en 45 ans. Ce mouvement s'est particulièrement accéléré depuis 1970, période pendant laquelle les effectifs ont été multipliés par un facteur 1,5. Ces chiffres concernent l'ensemble de la Belgique (i.e. les Communautés flamande et française).

FIGURE 1. : PRINCIPAUX CANAUX D'ACCÈS À L'UNIVERSITÉ



Dans le cas particulier de la Communauté française, cette croissance spectaculaire est synthétisée par le tableau suivant qui présente l'évolution des effectifs totaux d'étudiants universitaires depuis l'année académique 1972-73 jusqu'en 1991-92.

1972-73	1991-92	Accrois. absolu	Accrois. relatif	Accrois. annuel moyen
41 383	59 766	18 383	44 %	1,85 %

Face à une telle augmentation du nombre d'étudiants, il est légitime de s'interroger sur l'évolution future de la population universitaire de la Communauté française de Belgique¹.

A cet effet, nous proposons de calculer des projections de nouveaux étudiants en première année du premier cycle de base dans les universités francophones belges et ce à l'horizon de l'année académique 2005-2006. Ces projections seront basées sur des scénarios dont les hypothèses résulteront, elles-mêmes, naturellement de l'analyse du passé.

Au plan strictement méthodologique, établir des perspectives d'entrées dans le système universitaire n'a évidemment de sens que dans la mesure où celles-ci s'appuient sur la population soumise au risque, c'est-à-dire sur la population susceptible d'entrer dans ce système et, comme signalé, sur l'étude du passé du phénomène. Aussi, nous nous référerons aux projections de population de l'Institut National de Statistique^{2 et 3}.

¹ Rappelons que les universités sont subsidiées par la Communauté française et que leur financement dépend directement de la taille de leur population.

² Ministre des Affaires Économiques : Institut National de Statistique, Perspectives de Population 1992- 2050.

³ Les autres sources de données qui ont été utilisées sont :

- les publications du Ministère de l'Éducation Nationale (jusqu'en 1986-87),
- les publications du Ministère de la Communauté française depuis 1987),
- les annuaires de la Fondation universitaire,
- les annuaires et la base de données individuelles du Conseil des Recteurs francophones.

Le cadre dans lequel nous travaillons par la suite est défini comme suit :

- nous nous intéressons exclusivement à la Communauté française du pays. Celle-ci est composée de la population de la Région wallonne et de 90 % de la population de la Région bruxelloise (qui représente plus ou moins 40 % de la population belge),
- nous envisageons uniquement les effectifs d'étudiants et non pas les inscriptions que ceux-ci prennent puisqu'un étudiant peut prendre éventuellement plusieurs inscriptions au rôle.
- nous ne distinguons pas les différentes institutions d'enseignement universitaire, mais nous travaillons à un niveau agrégé⁴.

En outre, il est nécessaire de préciser quelques termes de la terminologie utilisée en particulier en démographie scolaire. On désignera ainsi par :

- *cohorte ou génération civile* : l'ensemble des individus nés au cours d'une même année civile.
- *étudiant de première génération* : tout étudiant qui s'inscrit pour la 1^{ère} fois en première année dans l'enseignement universitaire de la Communauté française.
- *taux de participation ou taux de fréquentation* : le pourcentage d'individus d'une classe d'âge donnée inscrits dans le système considéré au cours d'une année académique donnée.
- *taux d'accès ou taux d'entrée* : le pourcentage d'individus d'une classe d'âge donnée inscrits pour la première fois dans le système considéré au cours d'une année académique donnée.

Ainsi, par exemple, si la cohorte 1974 compte 1000 individus et que, parmi ceux-ci, 80 sont inscrits à l'université en 1992-93, le taux de participation, ou de fréquentation, de la classe d'âge de 18 ans de cette cohorte est donc de 8 %. Si parmi ces 80 étudiants, 50 s'inscrivent pour la toute première fois à l'université, on parlera alors de 50 étudiants de première génération, en ce sens qu'il s'agit de 50 nouveaux étudiants dans le système universitaire, et le taux d'accès des 18 ans, de la génération 1974, est de 5 %.

2. Analyse des tendances de 1972-73 à 1992-93

La croissance des effectifs dans l'enseignement supérieur est spectaculaire et ce, quelle que soit la forme d'enseignement envisagée (les deux formes organisées étant l'universitaire et le supérieur non universitaire). Si l'enseignement universitaire prédomine en chiffres absolus, la vitesse de croissance est cependant relativement plus importante dans le supérieur non universitaire. La figure 2 illustre cette évolution.

Cette forte croissance doit être mise en relation avec la diminution du nombre des naissances observée en Belgique depuis 1964, phénomène qui devrait, en toute logique, avoir un impact négatif, ou tout au moins avoir un effet « modérateur » sur le volume de la population susceptible d'entrer à l'université.

De fait, les observations et les perspectives de la population âgée de 17 à 20 ans indiquent une tendance à la décroissance depuis 1979 ; une période de stabilisation (qui débute en 1994) succède à cette période de dépression et elle est suivie d'une timide croissance à partir de l'an 2000.

La croissance du nombre d'étudiants, contradictoire avec le mouvement précédent, peut s'expliquer a priori par l'effet de deux facteurs :

1. un accès de plus en plus large de la population ;
2. une rétention plus importante à l'intérieur du système pouvant elle-même s'expliquer par :
 - une augmentation des taux de redoublement qui aurait pour effet de retenir plus longtemps les étudiants dans le système ;

⁴ Il est certain qu'il existe des différences entre les différentes institutions, ne fût-ce que par le public qu'elles accueillent.

- une prolongation du séjour universitaire des étudiants (formations complémentaires telles que licences spéciales, second diplôme, ...).

FIGURE 2 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS (UNIVERSITÉ ET SUPÉRIEUR NON UNIVERSITAIRE) EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE, PAR ANNÉE CIVILE DE L'INSCRIPTION.

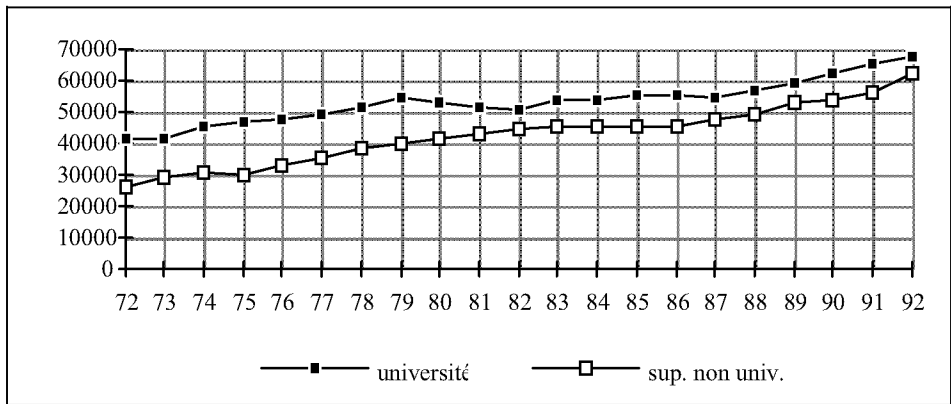
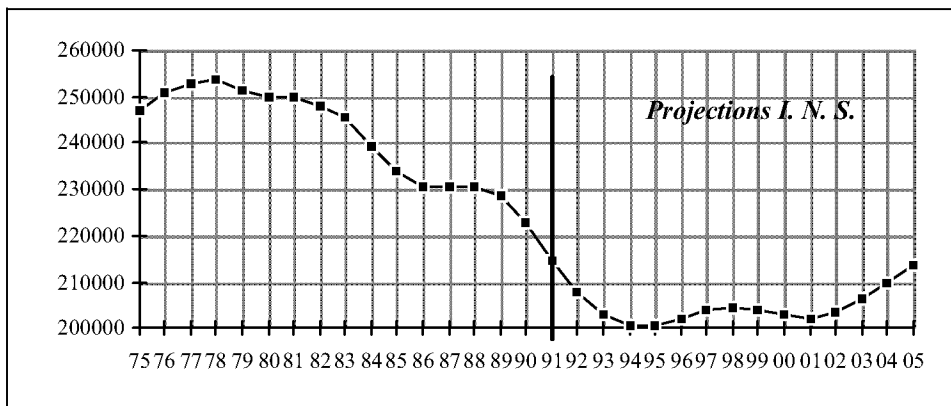


FIGURE 3 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 17 À 20 ANS EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE, PAR ANNÉE CIVILE : OBSERVATIONS ET PROJECTIONS.



Dans la réalité, l'analyse des transitions internes de l'université⁵ montre que les taux de redoublement sont relativement stables au cours du temps et que le prolongement du séjour universitaire ne permet pas d'expliquer lui seul l'évolution spectaculaire qui vient d'être observée.

⁵ Voyez à ce propos : DAL L., DUPIERREUX J.M., GUYOT J.L., KITA-PHAMBU P., TILLE Y. (sous la direction scientifique de Mme Wattelar Ch. et de Mrs Beguin A., Delcourt J., Dræsbeke J.J., Devooght J. et Hecquet I.), *Étude prospective de la population étudiante des universités de la Communauté française de Belgique* rapport de recherche final, Volume I et II, polycopié, Institut de Démographie de L'U.C.L., Laboratoire de Méthodologie du Traitement des Données de l'U.L.B., Louvain-la-Neuve / Bruxelles, janvier 1994, 568 pages et annexes (700 pages environ) et DAL L., DUPIERREUX J.M., GUYOT J.L., KITA-PHAMBU P., TILLE Y. (sous la direction scientifique de Mme Wattelar Ch. et de Mrs Beguin A., Delcourt J., Dræsbeek J.J., Devooght J. et Hecquet I.), *Étude prospective de la population étudiante des Dræsbeke de la Communauté française de Belgique*, rapport de recherche final, document de synthèse, polycopié, Institut de Démographie de L'U.C.L., Laboratoire de Méthodologie du Traitement des Données de l'U.L.B., Louvain-la-Neuve / Bruxelles, janvier 1994, 97 pages.

On se focalisera par conséquent sur le premier facteur pour étudier l'accès croissant des jeunes à l'université, et on analysera en fait quelle est la population qui s'inscrit pour la première fois à l'université, en d'autres termes, qui sont les étudiants de première génération.

A priori, on pourrait croire que les jeunes âgés de 17 à 21 ou 22 ans constituent ce substrat démographique dans lequel l'université va recruter ses étudiants de première génération. Dans ce cas, il suffirait de mettre en relation les inscriptions observées avec le substrat démographique. Le coefficient reliant les deux sous-populations est alors le « taux d'accès des étudiants de première génération ». Il suffirait alors d'analyser la tendance chronologique de ce taux, de l'extrapoler, de relier ces extrapolations au substrat démographique et le problème serait ainsi facilement résolu.

En réalité, le problème est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît et les perspectives d'étudiants de première génération, si elles s'appuient sur le substrat démographique, dépendent également d'une grande diversité de facteurs et ne peuvent en aucun cas se réduire à un modèle « mécanique » simpliste.

Il est utile de préciser que le public universitaire, qu'il soit de première génération ou non, est un public hétérogène, en ce sens qu'il est composé de résidents belges (il s'agit de Belges et d'étrangers qui ont effectué leur scolarité en Belgique) ainsi que d'étrangers qui viennent en Belgique pour y accomplir leurs études supérieures. Nous nous intéressons dans les lignes qui suivent à la première sous-population (de loin la plus importante), la seconde étant, par nature même, soumise à des effets non prévisibles et étant nettement moins importante en chiffres relatifs.

Le graphique 4 présente l'évolution des effectifs d'étudiants de première génération, diplômés de l'enseignement secondaire belge, selon le sexe.

Le volume de la population susceptible d'entrer à l'université (17 à 20 ans) et celui du nombre d'étudiants de première génération présentent clairement des évolutions contradictoires et ces deux évolutions paradoxales se traduisent par une croissance marquée du taux annuel d'accès à l'université. Ainsi, le taux annuel d'accès, défini par le nombre d'étudiants de première génération âgés de 17 à 20 ans rapporté à la population correspondante, suit une évolution chronologique comme indiqué à la figure 5.

FIGURE 4. : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉTUDIANTS DE PREMIÈRE GÉNÉRATION.

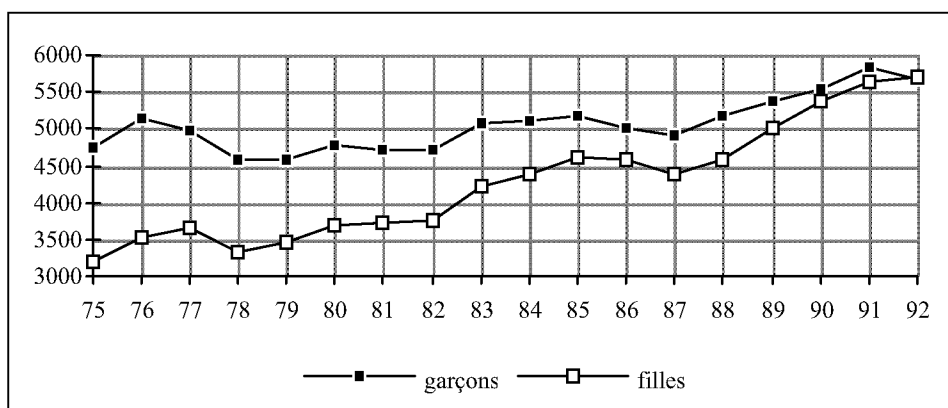
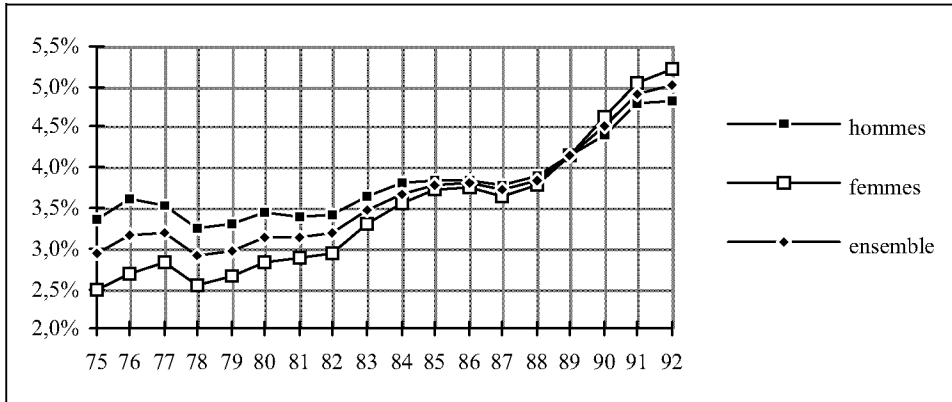


FIGURE 5. TAUX ANNUEL D'ACCÈS À L'UNIVERSITÉ



Globalement, la tendance de ces courbes est nettement à la croissance. Celle-ci est plus marquée dans la population féminine et il est intéressant de noter qu'à partir de 1989, le taux d'accès annuel des filles rejoint celui des garçons, pour ensuite le dépasser. C'est clairement cette sous-population qui a donc bénéficié le plus de l'ouverture du monde universitaire. Sans entrer dans des détails, ce phénomène est évidemment à mettre en rapport avec les divers mouvements d'émancipation féminine. La question du choix des études qu'elles entreprennent n'est pas abordée ici, mais on retiendra qu'essentiellement, la féminisation a lieu dans les facultés de sciences humaines et médicales. La plupart des pays industrialisés connaissent le même phénomène.

3. Analyse des parcours scolaires

Rappelons que l'objectif fixé est d'établir des perspectives du nombre d'étudiants de première génération à l'université. A partir de ces perspectives totales, une répartition de ces étudiants dans les différents domaines d'études et facultés est déterminée, sur base des observations du passé, et ensuite par un modèle assez complexe de type markovien, calcule le futur du système dans ces diverses composantes ainsi qu'une série d'indicateurs tels que les temps de parcours moyens, le coût par diplôme décerné, Ce volet de la perspective n'est pas abordé ici.

En ce qui concerne notre objectif, nous avons retenu une approche originale, en ce sens que nous « suivons » chacune des cohortes nées depuis 1954 au travers de son parcours dans les différents composantes du système scolaire donnant accès à l'université⁶.

Les populations de ces cohortes sont ensuite connectées à la population susceptible de se trouver dans les différents états que nous allons étudier. Nous disposons des observations passées de la population francophone du pays ainsi que des perspectives établies par l'Institut National de Statistique. Précisons à ce propos que les futurs étudiants de l'an 2005 sont déjà nés et qu'en travaillant de la sorte, nous ne nous hasardons pas trop quant à ces perspectives de population.

Le volume total des écoliers (en distinguant les deux sexes) qui entrent en première année primaire est ainsi suivi au cours de leur scolarité jusqu'à leur éventuel accès à l'enseignement

⁶ Ce choix est imposé par le fait que nous ne disposons pas de données individuelles aux niveaux primaires et secondaires, mais celles-ci existent dans le monde universitaire.

supérieur à l'aide de tables des parcours scolaires définies ci-dessous⁷. Chaque cohorte est étudiée de la sorte. Il est évident que cette manière de travailler ne permet pas de distinguer les élèves redoublants des autres élèves, selon leur âge et leur niveau, mais cette contrainte est imposée par les publications officielles qui ne désagrègent pas les populations selon ces critères.

A partir de ces tables, qui constituent le principal matériau statistique, nous avons essayé de trouver sur base de l'information qu'elles contiennent quels étaient les déterminants de l'option « université ». On notera que cette table contient des données qui semblent erronées : leur présence ne peut s'expliquer que par des erreurs d'encodage qui délibérément n'ont pas été modifiées.

FIGURE 6. EXEMPLE DE TABLE DES PARCOURS SCOLAIRES : POPULATION MASCULINE NÉE EN 1966

Année scolaire	École primaire						École secondaire : filière général						
	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	7
1971	957	7		1		1							
1972	28693	1059	53	3									
1973	5750	23372	960	13									
1974	940	6686	21451	964	9								
1975	204	1783	7102	19853	923	35							
1976	73	382	2230	6818	19512	878							
1977	23	142	752	2922	7413	17255	745	8					
1978	17	32	215	895	3431	6884	15214	601	3				
1979	7	9	55	253	1055	2907	8047	11868	481	40			
1980	5	2	10	46	201	676	3328	6752	7744	387	7	2	
1981			2	5	19	56	666	2991	3544	6060	324	4	
1982							100	743	1384	3139	4771	296	
1983							9	129	347	1370	2679	4317	16
1984							2	15	88	549	1220	2100	152
1985								2	14	126	462	1061	195
1986									3	15	146	405	35
1987											26	136	64
1988													
1989													
1990													

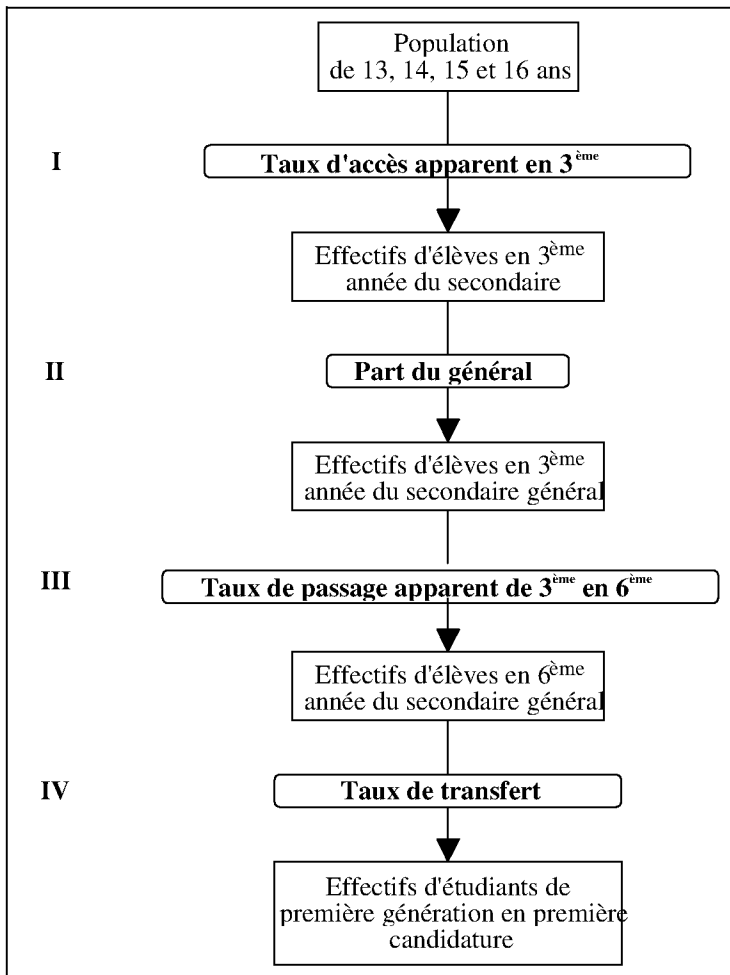
Sauf cas exceptionnels tels que la maladie ou l'immigration et les problèmes de connaissance de la langue française qui peuvent en découler, l'entrée dans le système a lieu en première année primaire à l'âge de 6 ou de 7 ans.

⁷ Ces tables sont établies directement à partir des données publiées par le Service Statistiques du Ministère de l'éducation, avec une reconstitution des données pour les années scolaires 1988-89 et 1989-90, années pour lesquelles les données dans leur structure par âge n'ont pas été publiées.

Les élèves qui effectuent un parcours sans redoublement se « déplacent » sur la diagonale du tableau qui est déterminée par leur position d'entrée. Par contre, ceux qui redoublent se déplacent verticalement, puisqu'ils restent au même niveau au cours de l'année scolaire suivante mais qu'ils vieillissent d'un an.

En ce qui concerne l'école primaire, la scolarité est obligatoire et même si des retards peuvent déjà s'y accumuler, les mesures légales empêchent de plus en plus le redoublement des écoliers⁸.

FIGURE 7. ORGANIGRAMME DE LA PROJECTION.



Le point de départ de notre analyse va se situer en fait en classe de troisième année du secondaire. Cette année est en effet une étape cruciale dans le futur scolaire des élèves puisque

⁸ A cet égard, les récentes mesures légales interdisent purement et simplement le redoublement à l'école primaire et lors de la transition entre la première et la deuxième année d'enseignement secondaire.

c'est à ce stade que l'orientation vers l'une des trois grandes filières (générale, technique, professionnelle) y est prise. Après ce « cap », les réorientations sont rares.

L'état d'avancement des élèves à ce stade constitue donc en quelque sorte une « synthèse » de leur passé scolaire antérieur et à cette étape, « les compteurs sont remis à zéro ». Compte tenu de l'objectif final, nous nous intéresserons aux seuls élèves qui terminent leur scolarité dans des délais jugés raisonnables, c'est-à-dire avec un maximum de deux ans de retard par rapport à l'âge normal de sortie du secondaire. L'analyse des âges des étudiants de première génération a en effet montré clairement que la plupart de ces derniers sont dans un des états suivants :

- avance d'un an,
- à temps,
- retard d'un an.
- retard de deux ans par rapport à l'âge normal d'entrée à l'université (18 ans).

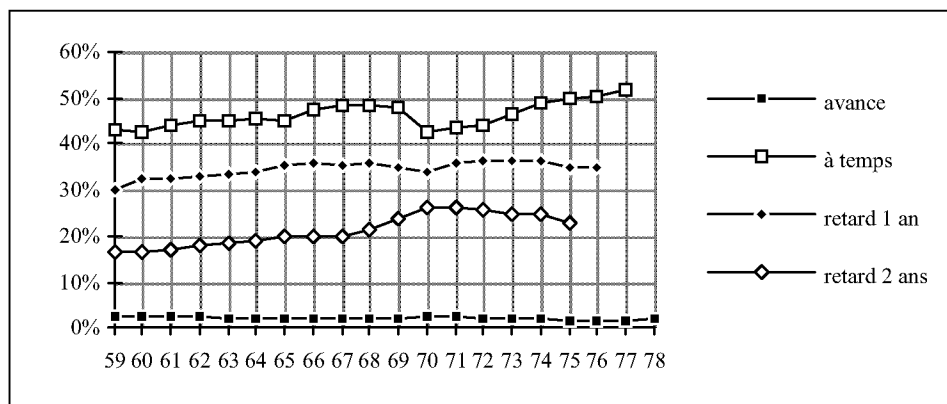
On s'intéressera par conséquent au parcours de ces seuls élèves (en avance, à temps, en retard d'un et de deux ans) au travers de l'organigramme suivant :

Le « détour » par l'étape notée « II » est indispensable en vertu des conditions d'accès à l'université : seuls les élèves en provenance du général et du technique y ont accès et le passage par cette étape permet de les « isoler » des élèves inscrits en professionnel.

Les taux qui définissent le modèle sont des taux apparents, en ce sens qu'ils résultent de la comparaison de deux sous-populations issues de la même cohorte, en deux instants différents statut à statut ; par exemple, on compare le volume d'élèves en retard d'un an en classe de sixième au volume d'élèves en retard d'un an en classe de troisième de la même cohorte, mais trois ans plus tard. Il est clair que le numérateur peut avoir été « alimenté » au cours de ces trois ans par des élèves qui étaient sans retard et qui ont doublé, par exemple, la classe de cinquième. De même, il est possible que des élèves aient quitté le dénominateur entre la troisième et la sixième, soit par abandon, soit par redoublement de classe. Nous sommes forcé de travailler de la sorte par manque de données individuelles.

L'évolution des taux d'accès apparents en classe de troisième, toutes filières confondues, en fonction des états d'avancement sont les suivants :

FIGURE 8. TAUX D'ACCÈS APPARENTS EN CLASSE DE TROISIÈME ANNÉE DU SECONDAIRE, SELON L'ANNÉE DE NAISSANCE.



La croissance des taux d'accès apparents des élèves de 13 et 14 ans est un indice de la meilleure performance du système : en effet, si on trouve plus d'élèves âgés de 13 ou de 14 ans en classe de troisième année, c'est que nécessairement, ces élèves ne sont pas en retard; si tel était le cas, ces élèves se retrouveraient, un ou deux ans plus tard en classe de troisième mais en ayant du retard et on observerait dès lors une augmentation du taux d'accès apparent des classes plus âgées. Or, on observe que le taux d'accès apparent de la classe d'âge de 16 ans commence à diminuer.

Au sein de la troisième année du général, il est intéressant et utile d'analyser les évolutions des catégories d'élèves : « en avance », « à temps », « en retard d'un an » et « en retard de deux ans ». Cette analyse permettra de préciser quel public choisit la filière « générale ».

FIGURE 9. ÉTAT D'AVANCEMENT DES ÉLÈVES EN CLASSE DE TROISIÈME ANNÉE SECONDAIRE GÉNÉRALE SELON L'ANNÉE DE NAISSANCE.

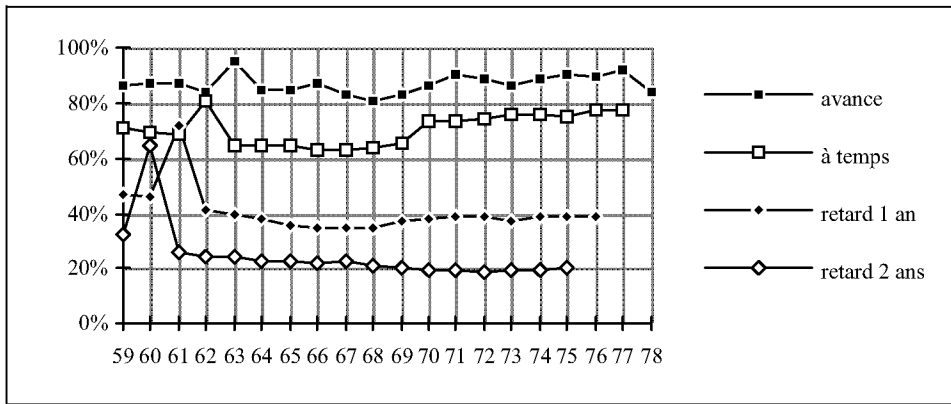
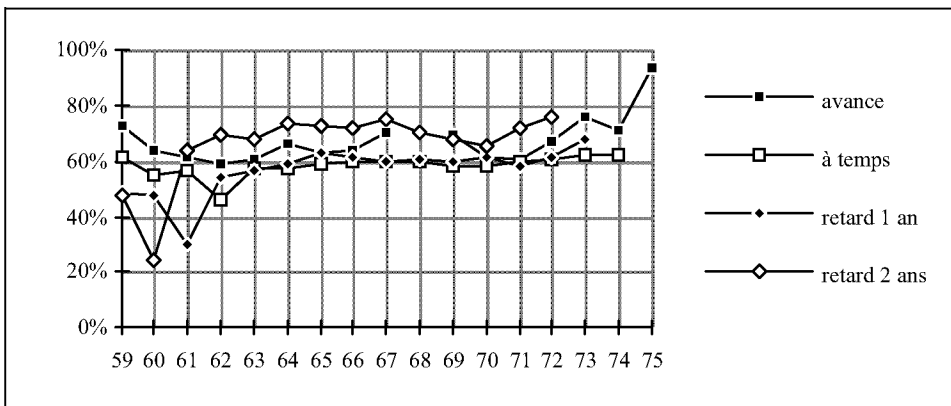


FIGURE 10. TAUX DE PASSAGE APPARENTS ENTRE LA TROISIÈME SECONDAIRE GÉNÉRALE ET LA SIXIÈME SECONDAIRE GÉNÉRAL.



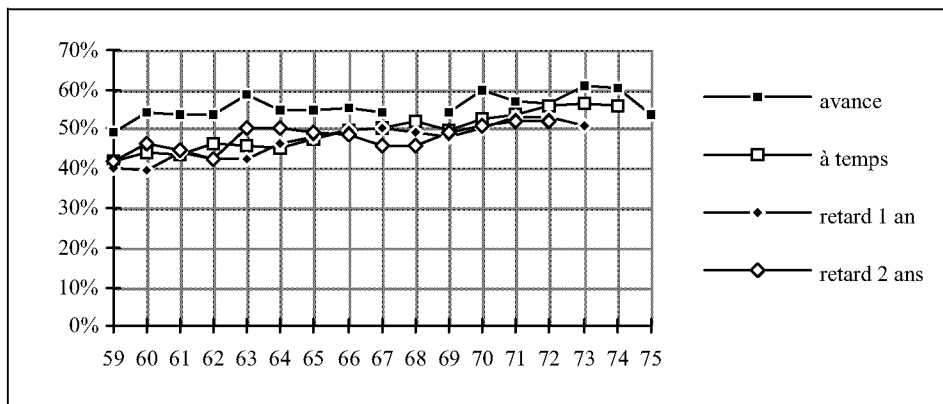
Il est frappant de constater que moins les élèves ont de retard par rapport à l'âge normal, plus ils choisissent (ou sont orientés) dans la filière générale : la majorité des élèves en état d'avancement « en avance » et « à temps », choisissent cette filière générale, ceci indépendamment de leur sexe. Une proportion de 30 % des élèves en retard d'un an s'orientent

dans le général, et une minorité (moins de 25 %) des élèves en retard de deux ans optent quant à eux pour cette filière.

La différence de ces proportions à l'unité se retrouve obligatoirement dans les filières technique et professionnelle, et ceci fournit directement un indice de la hiérarchisation qui existe entre les trois filières : il apparaît que plus les élèves ont du retard, plus ils choisissent les filières technique et professionnelle.

Le dernier point-clé sur lequel repose la projection est celui des taux de transfert apparents de la sixième année générale vers la première candidature. De manière générale, ces taux sont élevés. Des différences existent entre les sexes, mais la croissance est présente dans les deux cas.

FIGURE 11. TAUX DE TRANSFERTS APPARENTS ENTRE LA SIXIÈME ANNÉE DU SECONDAIRE « GÉNÉRAL » ET LA PREMIÈRE CANDIDATURE EN FONCTION DE L'ANNÉE DE NAISSANCE.



L'analyse différentielle de ces taux par sexe a montré qu'au sortir du secondaire, 60 % des garçons des générations civiles récentes s'orientent vers l'université contre 50 % pour les premières générations observées. Chez les filles, on observe aussi une croissance et elles rattrapent les garçons en termes de taux de transfert apparent.

4. Projections d'étudiants de première génération en première candidature à l'université

A ce stade, il n'est pas inutile de rappeler que la démarche suivie pour effectuer les projections s'articule sur quatre points-clés qui sont :

- l'accès en troisième année du secondaire,
- le choix de la filière,
- la transition de 3^{ème} générale en 6^{ème} générale,
- le transfert de 6^{ème} générale vers la 1^{ère} candidature.

Sur base des analyses menées précédemment, nous avons formulé des hypothèses quant à l'évolution des différents paramètres qui interviennent à ces quatre étapes.

Il résulte de l'analyse précédente que les taux qui varient le plus sont

- le taux d'accès en 3^{ème},
- le taux de transfert de 6^{ème} générale vers la 1^{ère} candidature.

Les autres taux (choix de la filière et transition de 3^{ème} générale en 6^{ème} générale) restent statistiquement stables, bien que présentant parfois des fluctuations : dans ce cas, celles-ci ne concernent que des populations faibles en chiffres absolus et dont la variation, somme toute, n'influence pratiquement pas le résultat final.

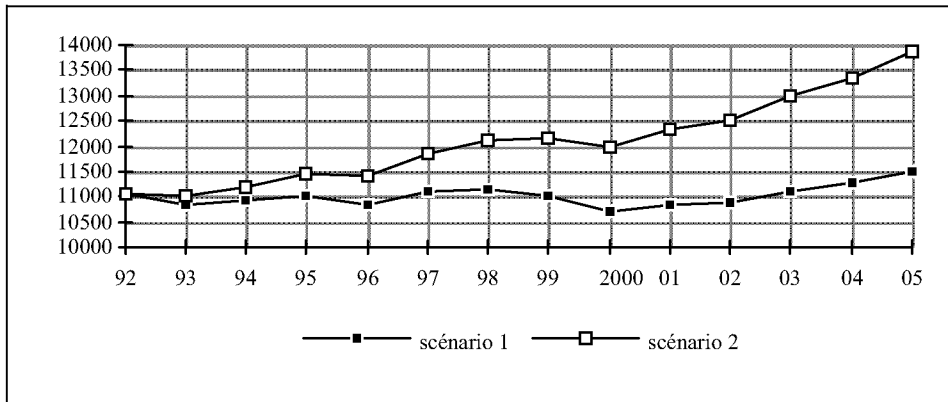
C'est donc sur les deux premiers paramètres que nous avons « joué » dans l'exercice de projection, les deux autres (part du général et transition 3^{ème} - 6^{ème}) restent constants (et valent la moyenne des observations).

A l'horizon retenu, l'année académique 2005-2006, nous avons fixé des valeurs limites et entre ces valeurs et la dernière observation, nous avons procédé à une interpolation linéaire (cf. tableaux annexes).

En dernière étape, nous avons tenu compte des étudiants ayant un retard de plus de deux ans au moyen d'un facteur correctif. Ces étudiants représentent respectivement 7 % du total de garçons et 4,5 % chez les filles.

Différents choix de taux apparents sont évidemment possibles et nous présentons ci-dessous les deux scénarios extrêmes que nous avons retenus et qui reposent donc sur des hypothèses d'évolution raisonnées.

FIGURE 12. PROJECTION D'ÉTUDIANTS DE PREMIÈRE GÉNÉRATION EN PREMIÈRE CANDIDATURE : SCÉNARIOS EXTRÊMES.



Le scénario 1 consiste simplement en la reconduction à l'horizon 2005-2006 des différentes valeurs des taux à leurs dernières observations sur le substrat démographique. Il rend donc compte simplement de l'impact du seul facteur démographique, toutes autres choses égales par ailleurs. Le scénario 2 consiste à améliorer les performances du système scolaire, dans le sens d'une croissance de l'accès en classe de troisième, pour les élèves à temps. Il s'agit donc d'un scénario dans lequel les élèves ont été réorientés en technique ou professionnel avant d'accéder en classe de troisième. Il suppose également une croissance modérée des taux de transfert apparent vers l'université, ce qui correspond à une demande accrue d'enseignement universitaire.

Quoiqu'il en soit, dans les années à venir, le nombre d'étudiants futurs ne devrait donc pas diminuer de manière significative. Au contraire, il est plutôt vraisemblable que le monde universitaire connaisse encore une croissance de ses effectifs à l'avenir et dès lors, de nouveaux modes de financement des universités devront être trouvés.

5. Points de repères internationaux

Bien que la comparaison d'indicateurs de différents systèmes d'enseignement soit une opération assez délicate, on observera que les taux d'accès à l'enseignement supérieur de la Belgique se situent en bonne position par rapport aux autres pays de l'O.C.D.E., puisque plus

de 25 % d'une classe d'âge entre à l'université, et qu'au total, près de 50 % de la population d'une classe d'âge entreprend actuellement des études supérieures.

FIGURE 13. TAUX D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PAYS DE L'O.C.D.E. - 1991.

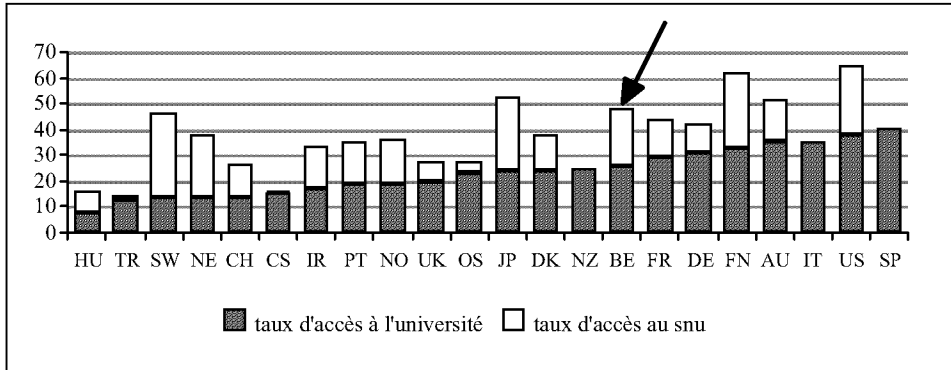
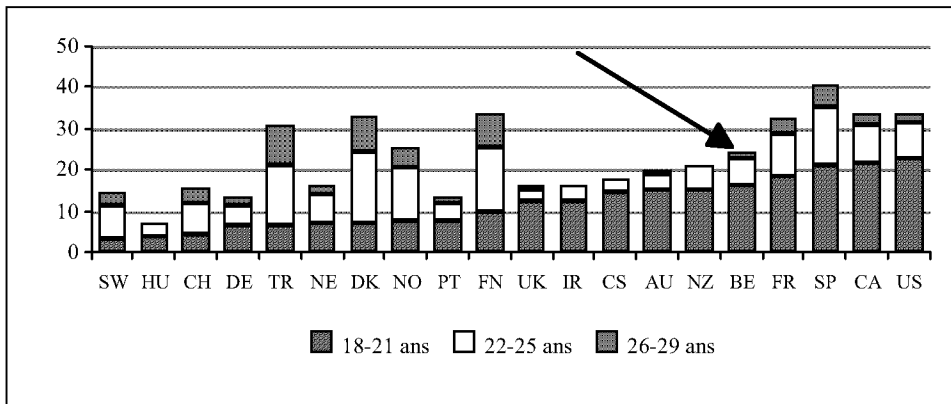


FIGURE 14. TAUX DE PARTICIPATION À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PAYS DE L'O.C.D.E. - 1991.



Les taux de participation des étudiants plus âgés sont assez faibles mais par contre, ceux des étudiants plus jeunes sont assez élevés et ceci doit être interprété comme étant un indice du retard relativement peu important des étudiants en Belgique.

Conclusions

Quel que soit le scénario choisi, tout porte à croire que le nombre d'étudiants de première génération dans les universités devrait augmenter dans les années à venir.

La participation accrue de la population à l'enseignement général, les performances du système secondaire en nets progrès et la demande croissante de formation supérieure universitaire qui se traduit par des taux de transfert apparents en croissance différents, l'ensemble de ces effets sont parvenus à contrebalancer largement ceux de la diminution des effectifs des population susceptibles d'accéder à l'université. En comparaison avec les autres pays de l'O.C.D.E., la situation de la Belgique est assez favorable.

Même si un certain nombre de facteurs influençant favorablement l'accès à l'enseignement supérieur peuvent et doivent encore être améliorés, la situation de la Belgique,

en termes d'accès à l'université, de la Belgique est bonne par comparaison avec les autres pays de l'O.C.D.E., et tout porte à croire qu'il devrait en être de même pour les années à venir.

ANNEXE : Valeurs limites retenues à l'horizon 2005.

PART RELATIVE DE LA 3ÈME GÉNÉRALE

	Garçons	Filles
en avance d'un an	78,6 %	87,7 %
à temps	75,5 %	79,0 %
en retard d'un an	37,8 %	39,6 %
en retard de deux ans	19,6 %	21,0 %

TAUX DE TRANSFERT DE 3ÈME EN 6ÈME

	Garçons	Filles
en avance d'un an	87,4 %	76,1 %
à temps	61,0 %	63,4 %
en retard d'un an	66,1 %	68,9 %
en retard de deux ans	80,7 %	70,6 %

ACCÈS EN TROISIÈME SECONDAIRE

	Observation	Amélioration
Garçons en avance d'un an	2 %	2 %
Garçons à temps	47 %	53 %
Garçons en retard d'un an	37 %	33 %
Garçons en retard de deux ans	27 %	25 %
Filles en avance d'un an	3 %	3 %
Filles à temps	56 %	60 %
Filles en retard d'un an	33 %	30 %
Filles en retard de deux ans	19 %	15 %

TAUX DE TRANSFERT

	Observation	Amélioration
Garçons en avance d'un an	50 %	70 %
Garçons à temps	60 %	65 %
Garçons en retard d'un an	56 %	63 %
Garçons en retard de deux ans	59 %	62 %
Filles en avance d'un an	46 %	65 %
Filles à temps	53 %	65 %
Filles en retard d'un an	45 %	53 %
Filles en retard de deux ans	43 %	50 %